

VILLE DE



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE
« LA VILLE PROTEGEE »

DIRECTION DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS ET DE LA
GESTION DES RISQUES

Marseille, le 26 AOUT 2024
DPPGR N°

Objet : Mise en sécurité des centres de transit de déchets situés 45 Rte d'Allauch Marseille 11^{ème}

Madame, Monsieur,

Dès décembre 2021, les élus de la Ville de Marseille, Jean-Pierre Cochet adjoint au Maire en charge de la Sécurité civile et Christine Juste, adjointe au Maire en charge de la lutte contre les pollutions ont sollicité les services de l'État pour les alerter de la situation des deux sites de transit de déchets situés 45 route d'Allauch dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

En effet, les sociétés exploitantes de ces deux sites contigus, initialement destinés à la collecte, au tri et au transit de déchets, n'ont pas respecté les conditions d'exploitation définies par la Préfecture. Elles y ont ainsi accumulé, en toute illégalité, environ 10 000 m³ de déchets divers, issus essentiellement d'activités économiques.

La Ville, restée à l'écoute des riverains, s'est faite régulièrement l'écho de leurs préoccupations auprès des autorités concernées en leur demandant de mettre un terme à cette situation.

C'est pourquoi, suite aux nombreuses alertes de la Ville de Marseille, sur propositions de l'Inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), qui a conduit plusieurs contrôles sur place en 2022, Christophe Mirmand, Préfet des Bouches-du-Rhône, a été amené dès janvier et avril 2022 à mettre en demeure les exploitants de respecter leurs obligations, puis à les sanctionner faute de réaction de leur part. Une action judiciaire a également été engagée sur le fondement des infractions relevées par les inspecteurs de l'environnement.

En complément, pour assurer la protection des populations, la Ville de Marseille a été contrainte d'instaurer un périmètre de sécurité avec comme conséquence une circulation alternée sur la route reliant Allauch à Marseille. Un suivi régulier de l'évolution de la stabilité des tas de déchets a, par ailleurs, été réalisé par les services de la Ville.

L'État, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de la transition écologique (ADEME), s'apprête ainsi à engager la mise en sécurité de ces deux sites de transit de déchets avec une opération d'évacuation des déchets, engagée sur fonds publics.

Suite à la prise des arrêtés préfectoraux associés, le 2 février 2024, les travaux de mise en sécurité sont donc programmés pour la rentrée scolaire 2024, et une restitution intégrale de la voirie à la circulation est prévue dès que possible, d'ici fin 2024.

Dans le cadre des travaux projetés, la Ville de Marseille en collaboration avec l'État, a le plaisir de vous inviter à participer à une réunion d'information visant à présenter et à répondre aux interrogations concernant les travaux prévus sur ces sites. Elle se tiendra :

Vendredi 13 septembre à 18h00

à la Maison pour Tous des Camoins

17 Chemin des mines - 13011 Marseille

Vous remerciant par avance pour votre participation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Pierre COCHET

Adjoint au Maire de Marseille
En charge de la sécurité civile, la gestion des
risques et du Plan communal de sauvegarde



Christine JUSTE

Adjointe au Maire de Marseille en charge de
l'Environnement, la Santé Environnementale,
la Lutte contre les Pollutions,
la Propreté de l'Espace Public,
l'Eau et l'Assainissement,
les Espaces Naturels, la Biodiversité Terrestre
l'Animal dans la Ville

